

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant*

***une demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'485'450.- correspondant à la part de 49,515 % du financement incombant à la Commune d'Yverdon-les-Bains pour la réalisation partielle de l'équipement de l'étape 4 du parc scientifique et technologique d'Y-Parc et l'adoption, en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), du projet relatif aux travaux de réaménagement du chemin de Gravaz***

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

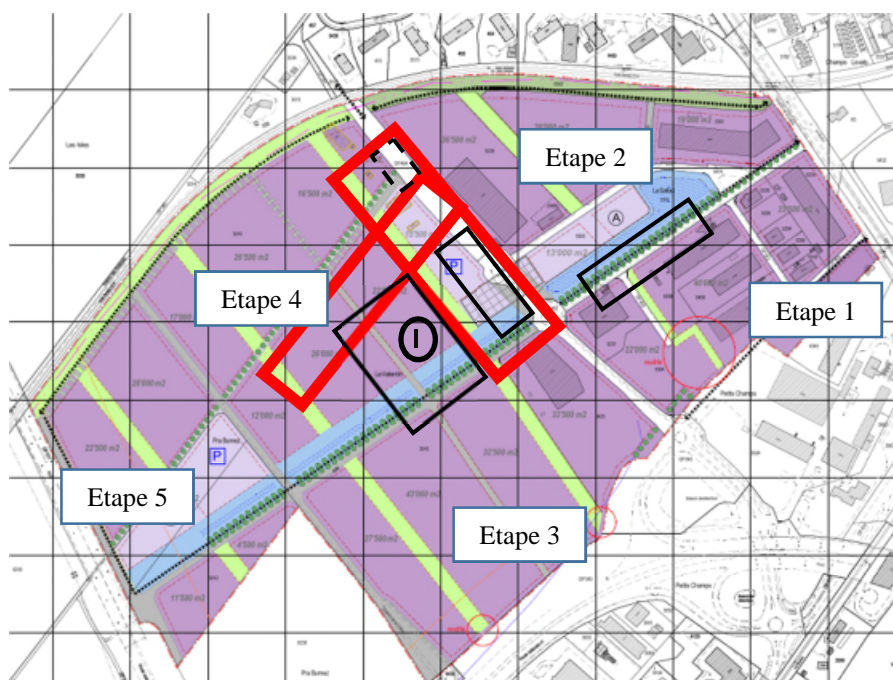
**1. Préambule**

La Commune d'Yverdon-les-Bains est copropriétaire avec l'Etat de Vaud et l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie (ECA) de différents biens-fonds situés dans le périmètre d'Y-Parc. Sa part de copropriété constitue, pour toutes les parcelles considérées et sous réserve d'arrondis, le 49,515% de leur valeur, alors que la part de l'ECA constitue le 45,635% et celle de l'Etat de Vaud le 4,85%. Suite à l'arrivée confirmée de plusieurs sociétés sur le site du Parc scientifique et technologique (PST) d'Y-Parc et la vente de certains biens-fonds (cf. en particulier la Communication au Conseil communal CO 18.03, du 27 juin 2018), la Commune d'Yverdon-les-Bains en tant que copropriétaire doit participer à l'équipement des infrastructures pour offrir l'accès à ces sociétés ainsi qu'à tous les réseaux d'alimentation et d'évacuation.

Les copropriétaires ont depuis lors vendu à la société Incyte Biosciences Technical Operations Sàrl (ci-après : Incyte), le 2 juillet 2018, la parcelle n° 6494, d'une surface de 20'562 m<sup>2</sup>, aux fins d'y établir un site de production.

Ils ont également promis-vendu à la Caisse de retraite professionnelle de l'industrie vaudoise de la construction (ci-après : la Caisse de retraite), le 3 juillet 2018, une fraction de 7'850 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle n° 3016, aux fins d'y construire un parking mutualisé.

Il convient donc de réaliser très rapidement les infrastructures nécessaires à ces projets ainsi qu'à l'accueil de toute autre société dans le même secteur. Ainsi, la mise en service du site de production sera coordonnée avec celle des infrastructures. Le périmètre concerné, extrait du secteur 4 du plan PPA, est mentionné sur la figure 1 ci-après :



- Ⓐ Y-Technocity SA, comprenant le projet Kindercity
- Ⓑ Parking mutualisé
- Ⓘ Incyte

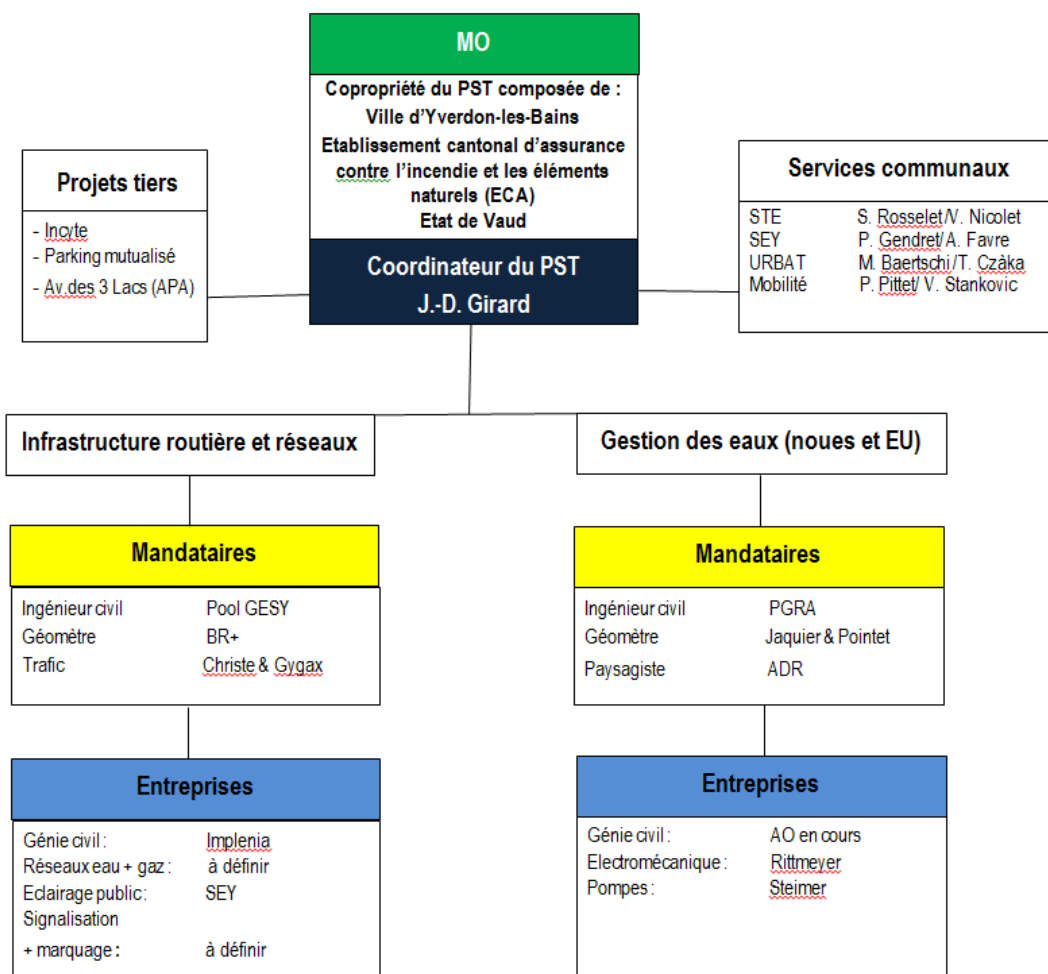
*Figure 1 : en rouge = localisation du projet cité en titre ; en noir = autres projets.*

Le présent préavis détaille les éléments inhérents à la demande d'un crédit d'investissement pour les travaux d'infrastructures localisés dans le secteur décrit. La copropriété formée de la Ville, de l'ECA et de l'Etat de Vaud en est le maître de l'ouvrage ; chacun des propriétaires participe à son financement en fonction de sa part à la copropriété.

## **2. Contexte général**

Vu l'étendue et la complexité des périmètres ainsi que les procédures en jeu, aussi bien pour les études que pour la réalisation des projets, le PST a coordonné un processus qui permet de satisfaire aux échéances de mise en service des bâtiments en construction sur les biens-fonds récemment achetés par Incyte et la Caisse de retraite, vraisemblablement en automne 2019.

L'organisation est la suivante :

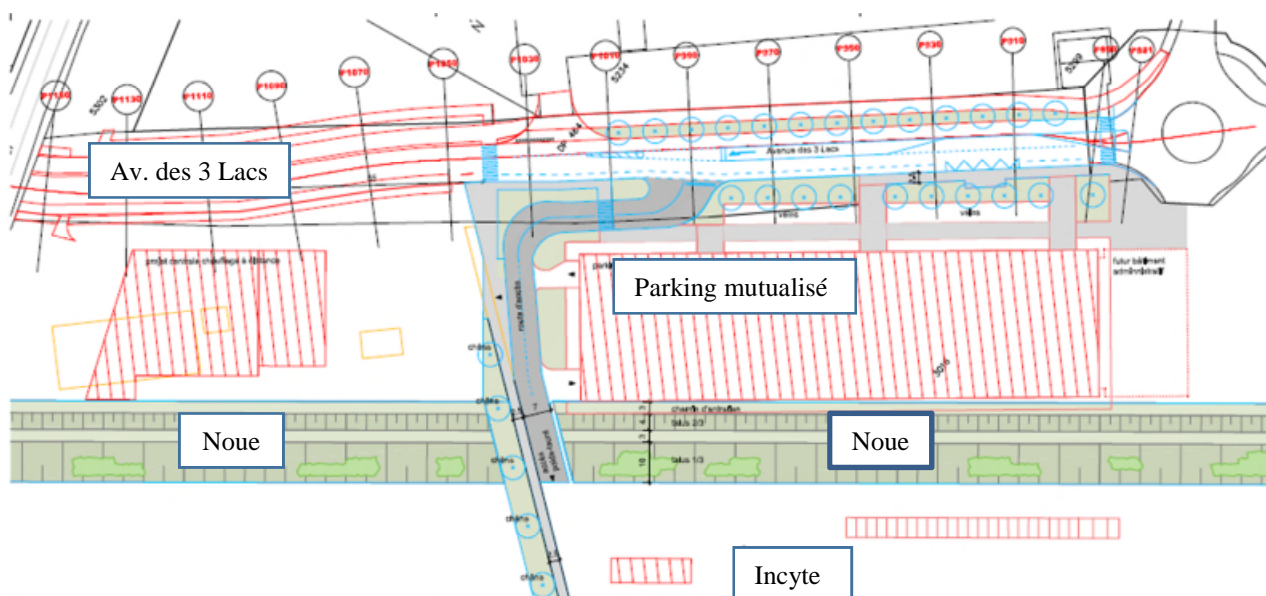


### 3. Présentation des projets

#### 3.1 Chemin d'accès à la parcelle n° 6494 acquise par Incyte et au parking mutualisé (chemin de Gravaz)

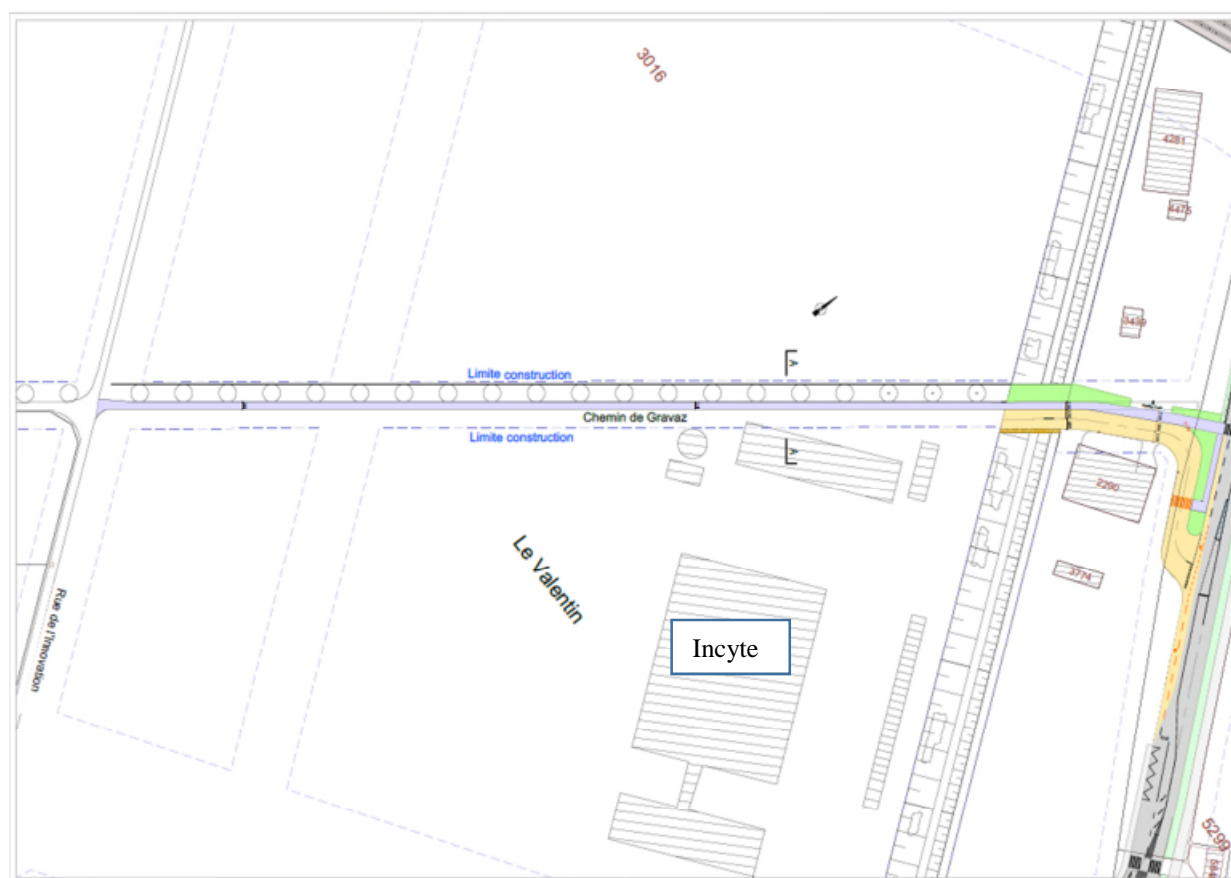
Le projet de viabilisation partielle de l'étape 4 comprend la réalisation du premier tronçon du chemin de Gravaz donnant accès au parking mutualisé et à la parcelle n° 6494 acquise par Incyte.

La prolongation éventuelle de cette chaussée, ultérieurement, sera fonction du développement de la société prénommée. Cette dernière a réservé les terrains qui entourent sa construction. Si elle les acquiert, la copropriété sera libérée de nouvelles infrastructures. Si elle y renonce, la copropriété devra ultérieurement prolonger cette chaussée, en fonction de la vente de ces parcelles.



**Figure 2 :** Ch. de Gravaz : accès à la parcelle n° 6494 et au parking mutualisé

En application du plan partiel d'affectation (PPA) « PST - Parc scientifique et technologique », un cheminement piétons sera réalisé pour permettre à ceux-ci de rejoindre l'Avenue des Trois- Lacs et la Rue de l'Innovation. Ce chemin (Gravaz) est existant, mais il doit être assaini. Son coffre sera utilisé pour les réseaux d'alimentation des parcelles le bordant.



**Figure 3 :** cheminement piétonnier de Gravaz

Ce projet fait l'objet d'une procédure routière au sens de l'article 13 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou). Au terme de l'examen préalable par les différents services de l'Etat, ce projet a fait l'objet d'un préavis positif de la Direction générale de la

mobilité et des routes (DGMR) le 3 juin 2018 et il a été soumis à l'enquête publique du 13 juillet au 13 août 2018. Aucune opposition n'a été formulée pendant la période d'enquête.

### 3.2 Noue et exutoire eaux claires (EC)

L'évacuation des eaux sera réalisée depuis le point bas (angle Nord-Ouest de l'étape 4) en deux étapes avec deux exutoires complémentaires :

- par gravité en direction du Canal oriental pour les débits ne dépassant pas 20l/s. Un tel débit ne devrait pas être atteint avant une importante imperméabilisation des surfaces de l'étape 4.
- par pompage dans le canal longeant l'Avenue des Sciences dès que ce débit de 20l/s sera atteint plusieurs fois par année, voire largement dépassé.

Cet étapage complémentaire est prévu en fonction du développement du PST entre 2025 et 2030. En conséquence, la station de pompage ne sera pas réalisée avant quelques années.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique en application des articles 103 ss LATC du 9 mars au 9 avril 2018. Aucune opposition n'a été déposée pendant cette période.

Sur la base des autorisations et préavis cantonaux (cf. synthèse CAMAC n° 176'242 du 3 mai 2018), la Municipalité a octroyé le 30 août 2018 le permis de construire pour cet objet.

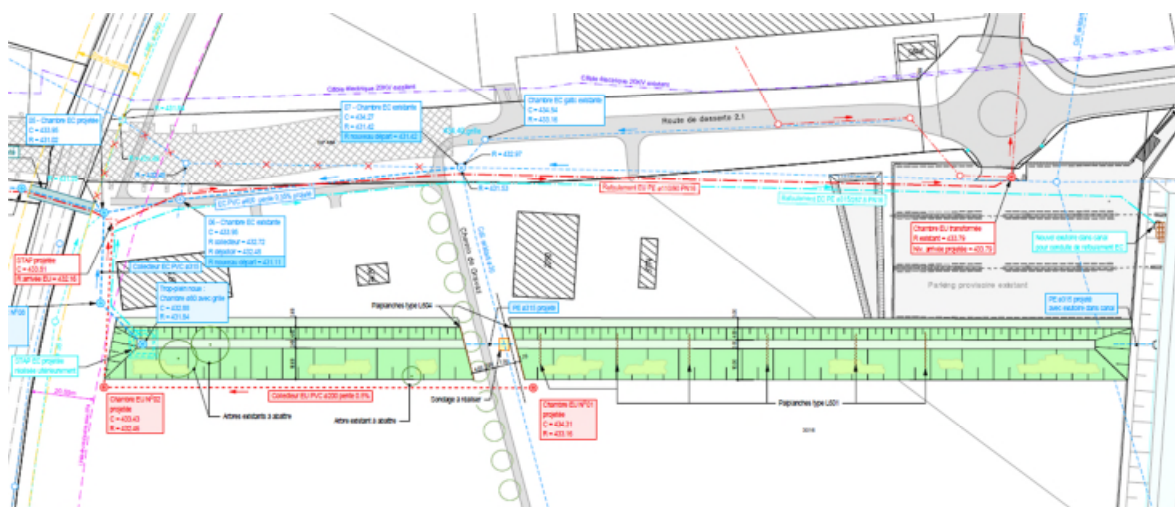


Figure 4 : Noue « étape 4 - nord » et gestion des eaux EC

### 3.3 Eaux usées EU

En parallèle de la noue sur son côté sud, un collecteur gravitaire sera posé jusqu'aux abords des CFF (angle Nord-Ouest de l'étape 4). A cet endroit, une station de pompage EU sera réalisée pour pomper les eaux via une conduite de refoulement dans le collecteur existant en extrémité de l'Avenue des Découvertes.

### 3.4 Autres réseaux

Il s'agit essentiellement de tous les équipements nécessaires pour les réseaux eau, gaz, électricité et télécommunication.

#### Eau

Pour alimenter la société en eau potable, mais également pour garantir la défense incendie de ce bâtiment, une conduite d'eau entourant la parcelle n° 6494 sera posée par un concessionnaire du SEY, elle sera jalonnée de trois bornes hydrantes.

Gaz

Une conduite de gaz sera installée dans le chemin de Gravaz.

Electricité

L'équipement prévu consiste en une batterie de tubes sous le chemin de Gravaz.

Parallèlement à ces tubes, il est prévu de poser l'éclairage public pour l'accès au ch. de Gravaz, puis au chemin piétonnier. Les locaux techniques d'Incyte sont situés au Nord-Ouest de la parcelle n° 6494. L'alimentation de la future station électrique se fera d'une part depuis l'Avenue des Sciences et d'autre part depuis l'Avenue des Trois-Lacs.

Chauffage à distance

Le projet d'un réseau de chauffage à distance, qui proviendrait de la centrale CAD prévue sur la future parcelle vers les CFF et qui relierait Incyte Biosciences Technical Operations Sàrl à l'Avenue des Trois Lacs, est planifié à un horizon qui n'est pas compatible avec le calendrier retenu pour la réalisation du présent projet de viabilisation. Seul un couloir potentiellement vierge dans le terrain a été réservé pour le développement du réseau au sud du parking mutualisé.

Réseaux téléphoniques (Swisscom et UPC Cablecom)

Les deux opérateurs consultés ont répondu favorablement à la pose de tubes leur permettant de relier Incyte à leurs réseaux. Les projets de ces deux opérateurs sont intégrés aux projets des réseaux publics.

**4. Procédures et planification****4.1. Noues et systèmes d'évacuation des eaux**Attribution des travaux

Un appel d'offres ouvert a été effectué au printemps 2018, conformément à la législation en matière de marchés publics. Huit entreprises ont déposé un dossier. La copropriété a adjugé les travaux sous réserve de l'attribution du crédit de construction. Aucun recours n'a été déposé suite à cette adjudication.

Les travaux peuvent donc démarrer de suite, sous réserve de l'entrée en force de la décision octroyant le crédit demandé dans le cadre du présent préavis.

Planification

La durée des travaux est estimée à 6 mois ; ils comprendront :

- |                                  |            |
|----------------------------------|------------|
| 1. Installation de chantier      | 1 semaine  |
| 2. Décapage TV                   | 2 semaines |
| 3. Pose palplanches              | 3 semaines |
| 4. Excavation noue               | 3 semaines |
| 5. Réseaux EU/EC                 | 8 semaines |
| 6. Ensemencement et arborisation | 5 semaines |
| 7. Divers/remise en état         | 2 semaines |

**4.2. Route d'accès et réseaux**Attribution des travaux

Les travaux sur l'Avenue des Trois-Lacs (Axe principal d'agglomération), qui ont fait l'objet du préavis PR 16.26PR, accepté par le Conseil communal le 1er décembre 2016, ont fait l'objet d'un appel d'offres en procédure ouverte selon la législation en matière de marchés publics.

L'imbrication des travaux relatifs à cette route et de la viabilisation partielle de l'étape 4 du PST a amené la copropriété à solliciter la même entreprise que celle en charge de réaliser

les travaux relatifs à la route de contournement. Les prix unitaires très compétitifs ont été repris, garantissant ainsi un coût de construction bas vu l'ampleur des travaux effectués sur l'Avenue des Trois-Lacs.

#### Planification

Conformément à la loi du 10 décembre 1991 sur les routes, le projet routier devra être approuvé par le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) de l'Etat de Vaud. L'approbation définitive du Département vaut permis de construire.

Il est prévu que les travaux de viabilisation débutent en 2019. Ils dureront entre 6 et 8 mois. Ils seront étroitement liés aux travaux de l'Avenue des Sciences et aux besoins d'alimentation d'Incyte (eau, électricité). Le programme est le suivant :

1. Installation de chantier	---	(entreprise déjà présente)
2. Décapage TV et pré terrassement	2 semaines	
3. Fouilles pour réseaux	4 semaines	
4. Pose réseaux (yc hydrante)	4 semaines	
5. Remblayage	1 semaine	
6. Réalisation infrastructure routière	4 semaines	
7. Pose bordure et enrobés	3 semaines	
8. Marquage signalisation	2 semaines	
9. Ensemencement/finitions	1 semaine	
Réalisation chemin piétons de Gravaz	8 semaines	

## 5 Estimation du coût des projets

Les montants ci-après ont été regroupés par domaine d'activité et objets spécifiques. Ils ont été estimés par les mandataires principaux sur la base de devis ou d'offres d'entreprises. Le détail des coûts est mentionné dans la figure 5 ci-dessous.

		BUDGET GLOBAL de référence	Ville d'Yverdon	ECA	Etat de Vaud		
ACTIVITES-DESIGNATION		100%	49.515%	45.627%	4.858%		
		Frs TTC	Frs TTC	Frs TTC	Frs TTC		
<b>A</b>	<b>ETUDES-REALISATION PHASES 32-53</b>	<b>300'000</b>	<b>148'545</b>	<b>136'881</b>	<b>14'574</b>	300'000	300'000
1	Honoraires mandataires princ. ingénieurs civils	154'000	76'253	70'266	7'481	154'000	
2	Prestations Bamo, spécialistes, paysagistes	96'000	47'534	43'802	4'664	96'000	
3	Prestations géomètres divers sur le parcellaire	50'000	24'758	22'814	2'429	50'000	
<b>B1</b>	<b>INFRASTRUCTURES ROUTIERES</b>	<b>450'000</b>	<b>222'818</b>	<b>205'322</b>	<b>21'861</b>	450'000	450'000
1	Ch. de Gravaz yc surlargeur av. 3 Lacs et divers	311'000	153'992	141'900	15'108	311'000	
2	Cheminement piétonnier et accès Incyte	139'000	68'826	63'422	6'753	139'000	
<b>B2</b>	<b>INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES</b>	<b>1'000'000</b>	<b>495'150</b>	<b>456'270</b>	<b>48'580</b>	1'000'000	1'000'000
1	Génie civil réseaux SEY	307'000	152'011	140'075	14'914	307'000	
2	Collecteurs EU/EC réseaux STE yc STAP EU	263'000	130'224	119'999	12'777	263'000	
3	Equipements EM-STAP	177'000	87'642	80'760	8'599	177'000	
4	Conduites eau+gaz réseau SEY	165'000	81'700	75'285	8'016	165'000	
5	Eclairage public	88'000	43'573	40'152	4'275	88'000	
<b>B3</b>	<b>AMENAGEMENTS DE SURFACE</b>	<b>1'250'000</b>	<b>618'938</b>	<b>570'338</b>	<b>60'725</b>	1'250'000	1'250'000
1	Noue Incyte, liaisons diverses et collecteurs	1'119'000	554'073	510'566	54'361	1'119'000	
2	Végétalisation noue et entretien	131'000	64'865	59'771	6'364	131'000	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3'000'000</b>	<b>1'485'450</b>	<b>1'368'810</b>	<b>145'740</b>	3'000'000	3'000'000
			1'485'450	1'368'810	145'740	3'000'000	0

Figure 5 : Tableau des coûts

La part d'investissement à charge de la Ville d'Yverdon-les-Bains, correspondant à 49,515 % du montant total des travaux estimé à CHF 3'000'000.-, se monte ainsi à **CHF 1'485'450.-**. Il convient de préciser que cette somme ne devra pas être empruntée par la Ville, mais sera immédiatement amortie et imputée au compte 30.530700.18 «PST Viabilisation étape 4 partielle-travaux et honoraires», dès lors que le produit des ventes déjà réalisées et revenant à la Ville, qui a d'ores et déjà été encaissé par les copropriétaires, est largement supérieur à ce montant.

Un montant de CHF 2'775'000.-, réparti sur les années 2018 à 2021, figure au plan des investissements sous ligne 3543.1 au titre de participation de la Ville aux équipements du PST. L'objet du présent préavis s'inscrit dans ce cadre. Ce montant est à mettre en lien avec les rentrées attendues, de CHF 28'300'000.-.





Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: Le projet est adopté en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou). Les copropriétaires sont autorisés à entreprendre les travaux d'aménagement du chemin de Gravaz. La décision d'approbation préalable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) est réservée.
- Article 2 : La Municipalité est autorisée à engager une dépense pour couvrir la part communale (49.515 %) aux frais incombant aux copropriétaires du PST aux fins de viabiliser l'étape 4 partielle du Parc Scientifique et Technologique.
- Article 3 : Un crédit d'investissement de CHF 1'485'450.- lui est accordé à cet effet.
- Article 4 : La dépense sera amortie par le produit des ventes des différentes parcelles de la copropriété revenant à la Commune d'Yverdon-les-Bains et sera imputée au compte 30.530700.18 «PST Viabilisation étape 4 partielle-travaux et honoraires».

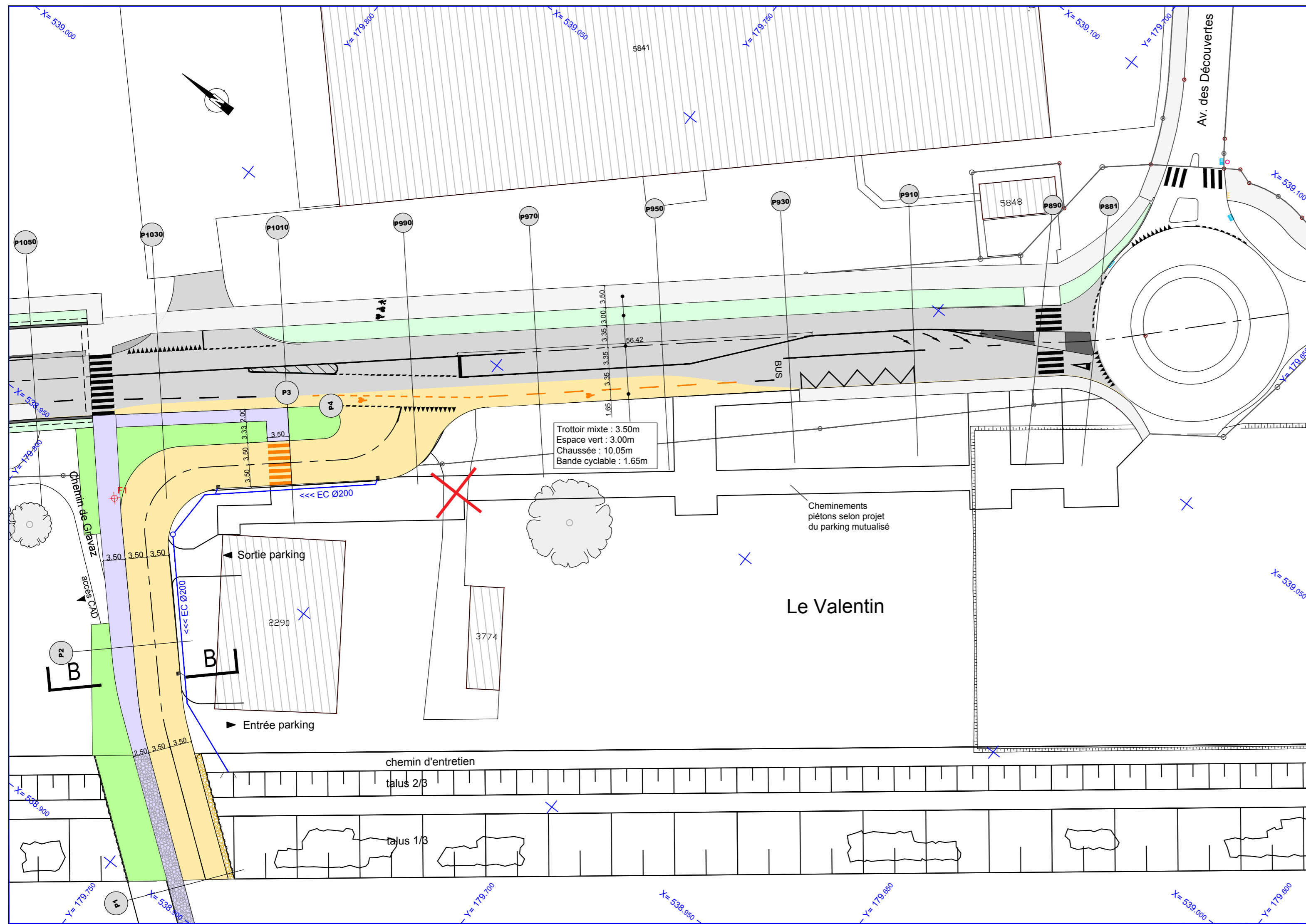
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Le Secrétaire   
J.-D. Carrard  F. Zürcher

Annexes :

- 1-5: Plans du projet routier
- 6 : Plans relatifs au passage au domaine public communal de 722 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle n° 3016 et création d'une servitude public de passage à pied en faveur de la Commune d'Yverdon-les-Bains

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Daniel Carrard, syndic



LEGENDE

EXISTANT

- CHAUSSEE
- TROTTOIR
- SURFACES VERTES

PROJET

- CHAUSSEE
- CHEMIN PIETONNIER EN LIMANA
- TROTTOIR
- SURFACES VERTES
- MARQUAGE À TITRE INDICATIF
- GRAVIER CONTRE PALPLANCHES

Propriétaires

Validé par:  
la Municipalité d'Yverdon-les-Bains  
dans sa séance du 21 février 2018

Adopté par:  
le Conseil communal  
dans sa séance du .....

Le Syndic:  
Jean-Daniel Carrard

Le Secrétaire:  
François Zürcher

La Présidente:  
Catherine Carp

Le Secrétaire:  
Anne Leuenberger

Validé par:  
l'Etat de Vaud

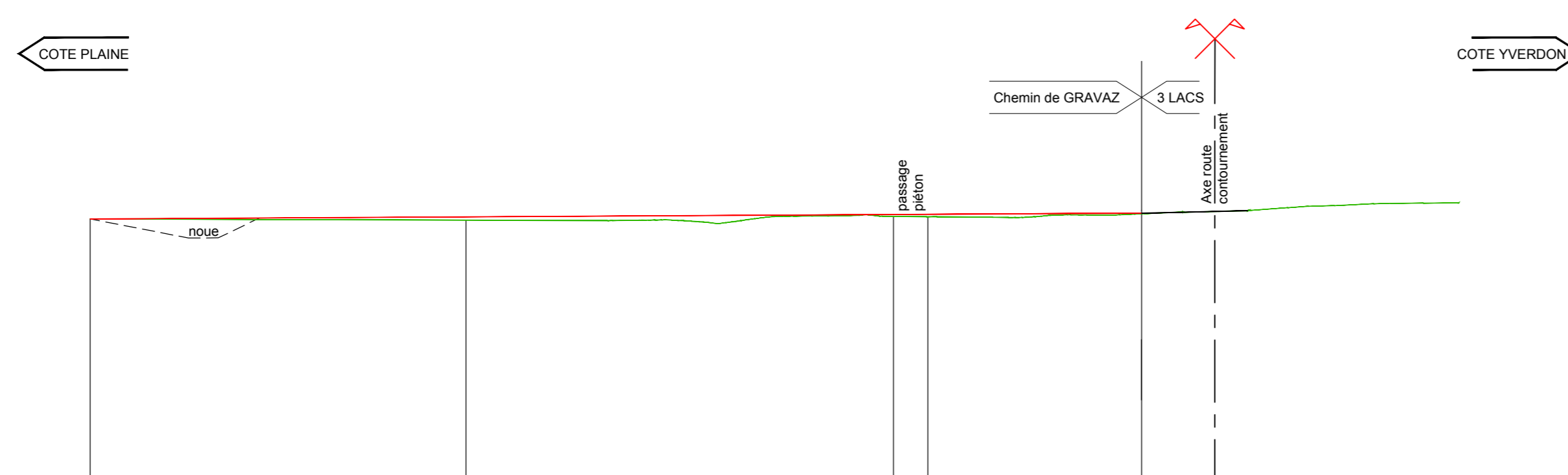
Validé par:  
l'ECA

Claude Peguiron

Rémi Becker

Approuvé par le Département des infrastructures et des ressources humaines  
Lausanne, le.....  
L'atteste: le Directeur général de la mobilité et des routes

Profil en long  
Ech: 1/500



Echelle en X : 1/500  
Echelle en Y : 1/500

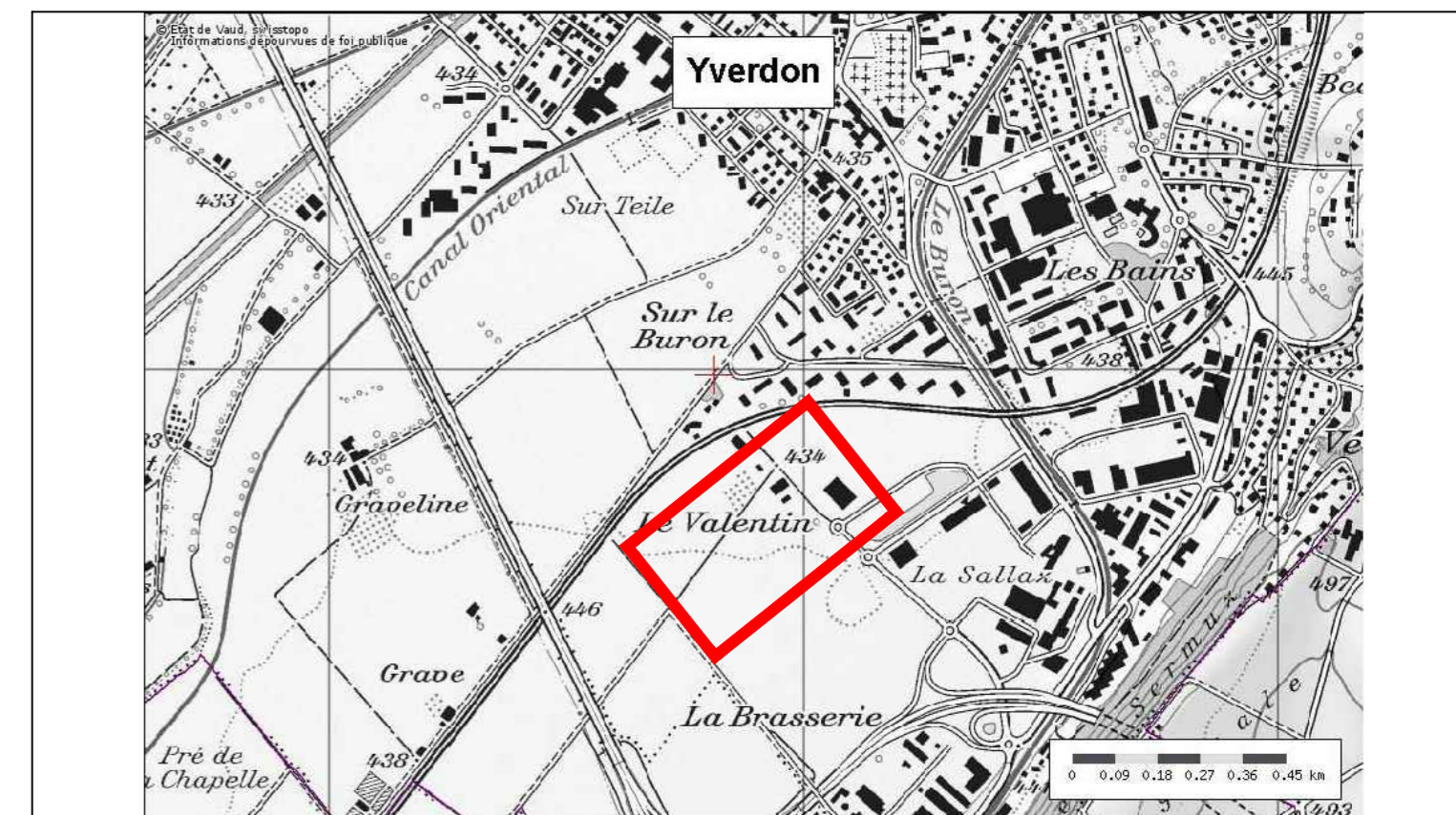
PC : 405.00 m

Profils	P1	P2	P3	P4
Altitudes TN	434.14	434.01	434.37	434.68
Altitudes Projet	434.14	434.35	434.61	434.73
Ecarts TN - Projet	0.00	-0.34	-0.24	-0.05
Distances partielles		38.39	47.14	21.82
Distances cumulées	0.00	38.39	85.53	107.35
Pentes et rampes	L = 107.35 m P = 0.54 %			
Alignements droits et courbes	DROITE L = 26.98 m		ARC R = 10.01 m L = 15.71 m	DROITE L = 21.99 m
Dévers	-3.00	-3.00	-3.00	-3.00

PST COPROPRIETE PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE D' YVERDON-LES-BAINS



AMENAGEMENT CHEMIN DE GRAVAZ



Echelle(s):  
1/500

ENQUETE

Date:  
01.02.2018



SITUATION CARREFOUR 3LACS ET CHEMIN DE GRAVAZ Y COMPRIS PROFIL EN LONG

Date:	Dess.	Visa	Modifications:
01.02.2018	TV	OA	1ere diffusion
13.02.2018	EC	OA	Mise à jour selon remarques M.O. du 12/02/2018
27.02.2018	TV	OA	Palplanches - Surfaces vertes
28.06.2018	TV	OA	Mise à jour suite examen préalable
D			
E			
F			
G			

Plan numéro:  
1663-050

Indice:  
C

Trace: I11663 Yverdon-les-Bains

Format:  
1680 x 590

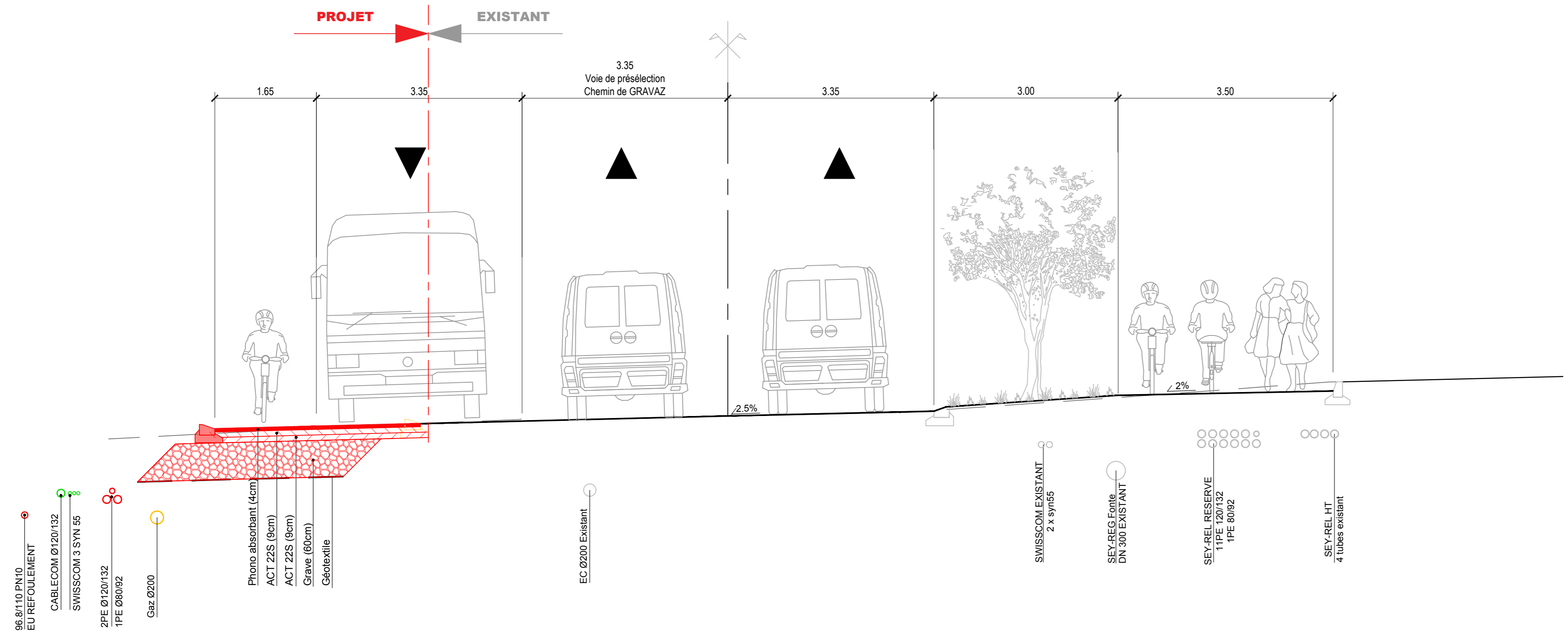
# COUPE P970

Ech: 1/50

COTE PLAINE

COTE YVERDON

PROJET EXISTANT



Propriétaires

Validé par:  
la Municipalité d'Yverdon-les-Bains  
dans sa séance du 21 février 2018

Le Syndic: Jean-Daniel Carrard  
Le Secrétaire: François Zürcher

Validé par: l'Etat de Vaud  
Validé par: l'ECA

Claude Peguiron  
Rémi Becker

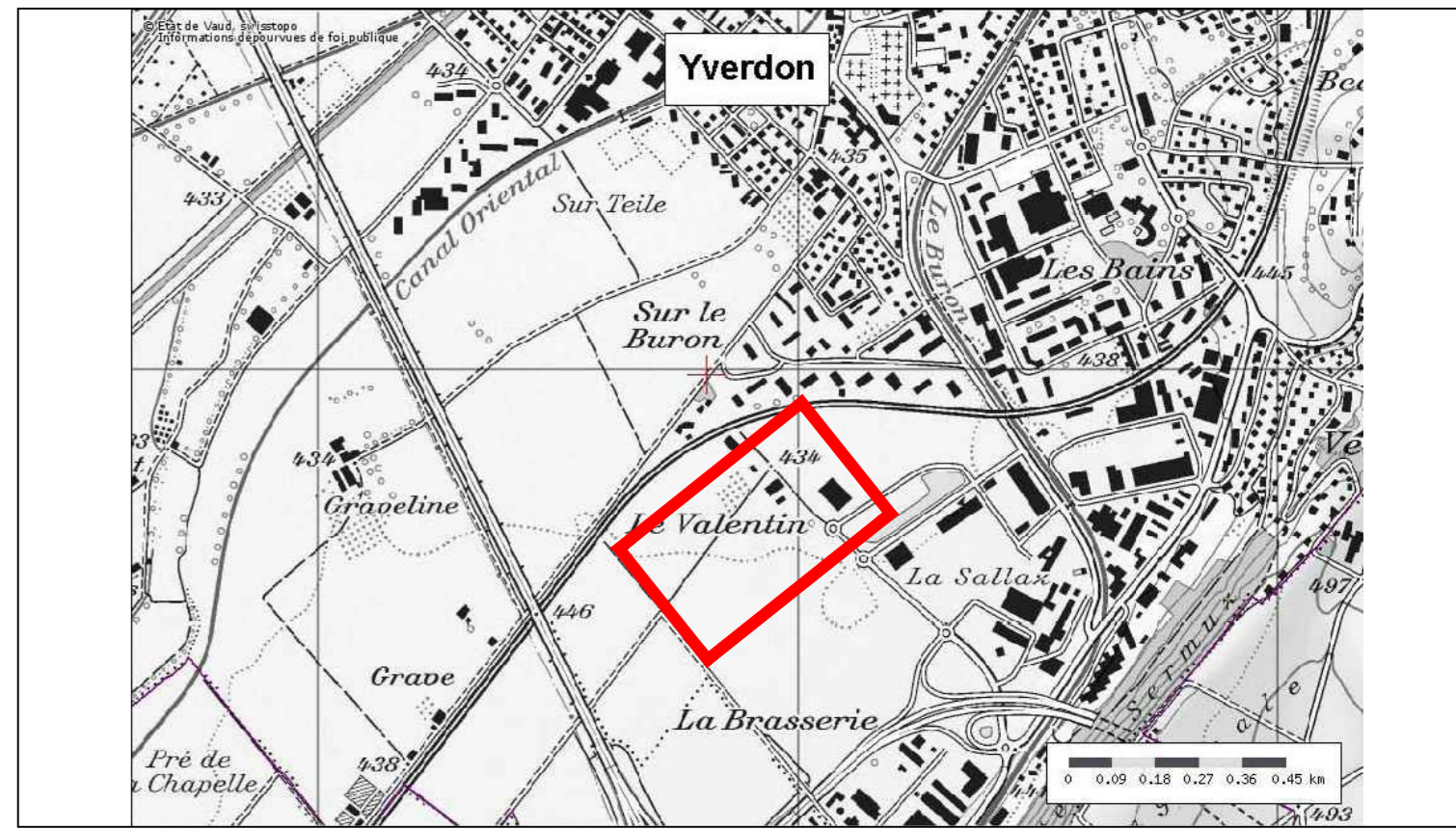
Adopté par:  
le Conseil communal  
dans sa séance du .....

La Présidente: Catherine Carp  
Le Secrétaire: Anne Leuenberger


Approuvé par le Département des infrastructures et des ressources humaines  
Lausanne, le .....

L'atteste: le Directeur général de la mobilité et des routes


## AMENAGEMENT CHEMIN DE GRAVAZ



<b>Echelle(s):</b> 1/50	<b>ENQUETE</b>	<b>Date:</b> 01.02.2018
----------------------------	----------------	----------------------------



GEOS INGENIEURS CONSEILS SA  
54 AVENUE FD DAPPLER 1001 LAUSANNE  
Tel: 021 616 44 88 Fax: 021 309 32 70 E-mail: geos@geos.ch



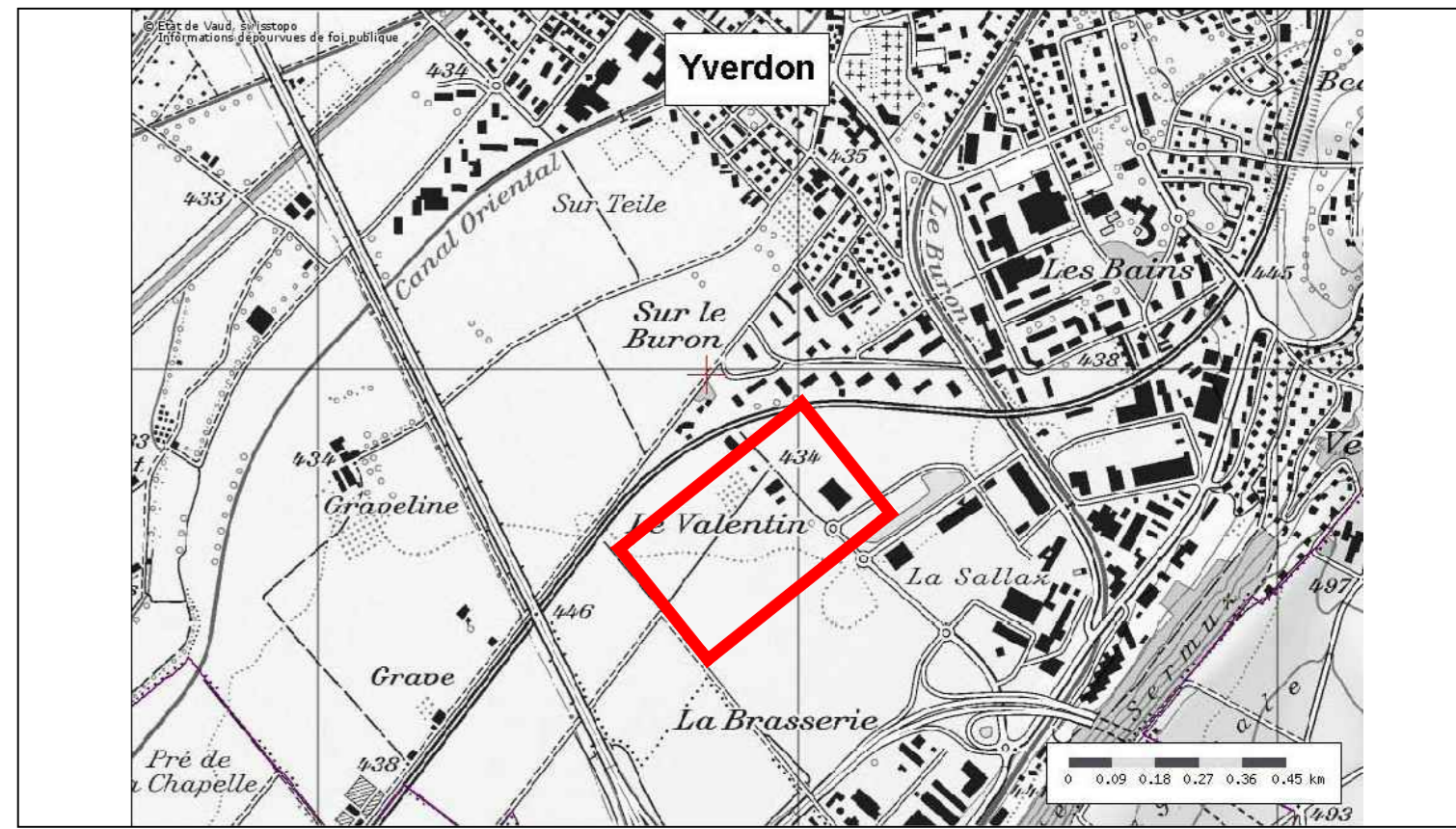
synaxis  
AVENUE DAPPLER 54 - CH 1008 LAUSANNE  
TEL: +41 41 617 01 78 FAX: +41 41 617 01 85

**COUPE P970**

Date:	Dess.	Visa	Modifications:
01.02.2018	TV	OA	1ere diffusion
13.02.2018	EC	OA	Mise à jour selon remarques M.O. du 12/02/2018
28.06.2018	TV	OA	Mise à jour suite examen préalable
<b>C</b>			
<b>D</b>			
<b>E</b>			
<b>F</b>			
<b>G</b>			

<b>Plan numéro:</b> 1663-051	<b>Indice:</b> <b>B</b>
<b>Trace:</b> I:1663 Yverdon-les-Bains	
<b>Format:</b> 1680 x 590	

**AMENAGEMENT CHEMIN DE GRAVAZ**



<b>Echelle(s):</b> 1/50	<b>ENQUETE</b>	<b>Date:</b> 01.02.2018
----------------------------	----------------	----------------------------

GEOS INGENIEURS CONSEILS SA  
54 AVENUE ED. DAPPLIS - CH 1008 LAUSANNE  
Tél: 021 618 44 88 Fax: 021 309 35 70  
C/Box 748 CH 1001 LAUSANNE E-mail: geos@geos.ch

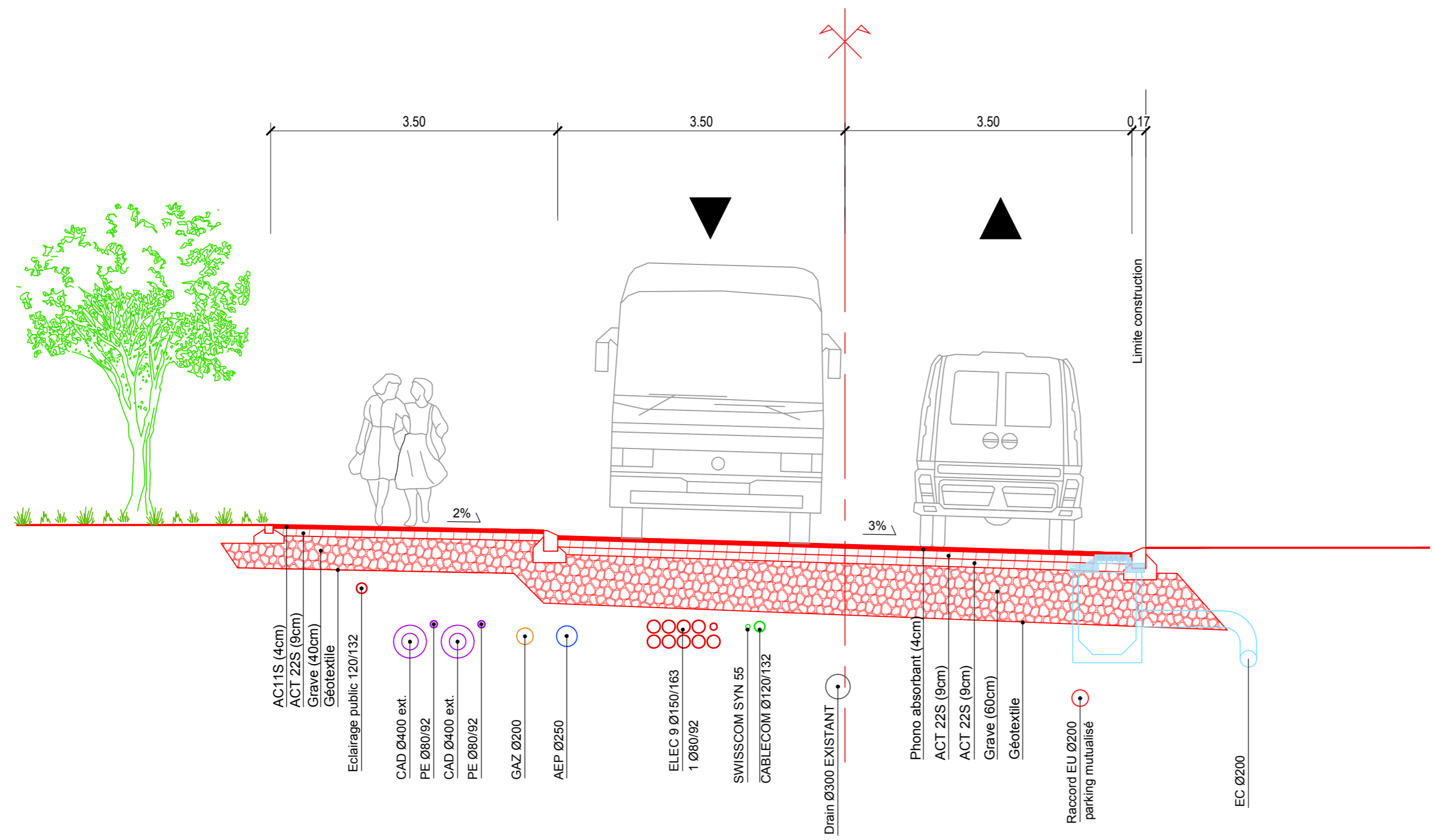
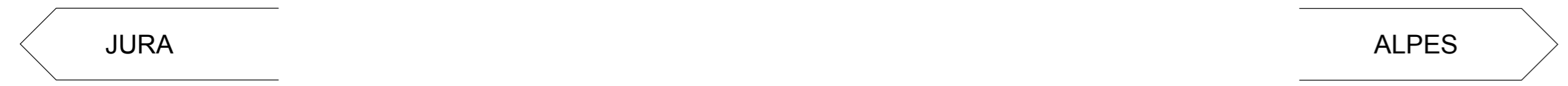
synaxis  
AVENUE DAPPLIS 54 - CH 1008 LAUSANNE  
TEL: +41 21 617 01 78 FAX: +41 21 617 01 85

**COUPE B-B  
CHEMIN DE GRAVAZ**

Date:	Dess.	Visa	Modifications:
01.02.2018	TV	OA	1ere diffusion
13.02.2018	EC	OA	Mise à jour selon remarques M.O. du 12/02/2018
28.06.2018	TV	OA	Mise à jour suite examen préalable
<b>C</b>			
<b>D</b>			
<b>E</b>			
<b>F</b>			
<b>G</b>			

<b>Plan numéro:</b> 1663-052	<b>Indice:</b> <b>B</b>
<b>Trace:</b> I:1663 Yverdon-les-Bains	
<b>Format:</b> 1680 x 590	

**COUPE B-B**  
Ech: 1/50



Propriétaires

Validé par:  
la Municipalité d'Yverdon-les-Bains  
dans sa séance du 21 février 2018

Le Syndic: Jean-Daniel Carrard  
Le Secrétaire: François Zürcher

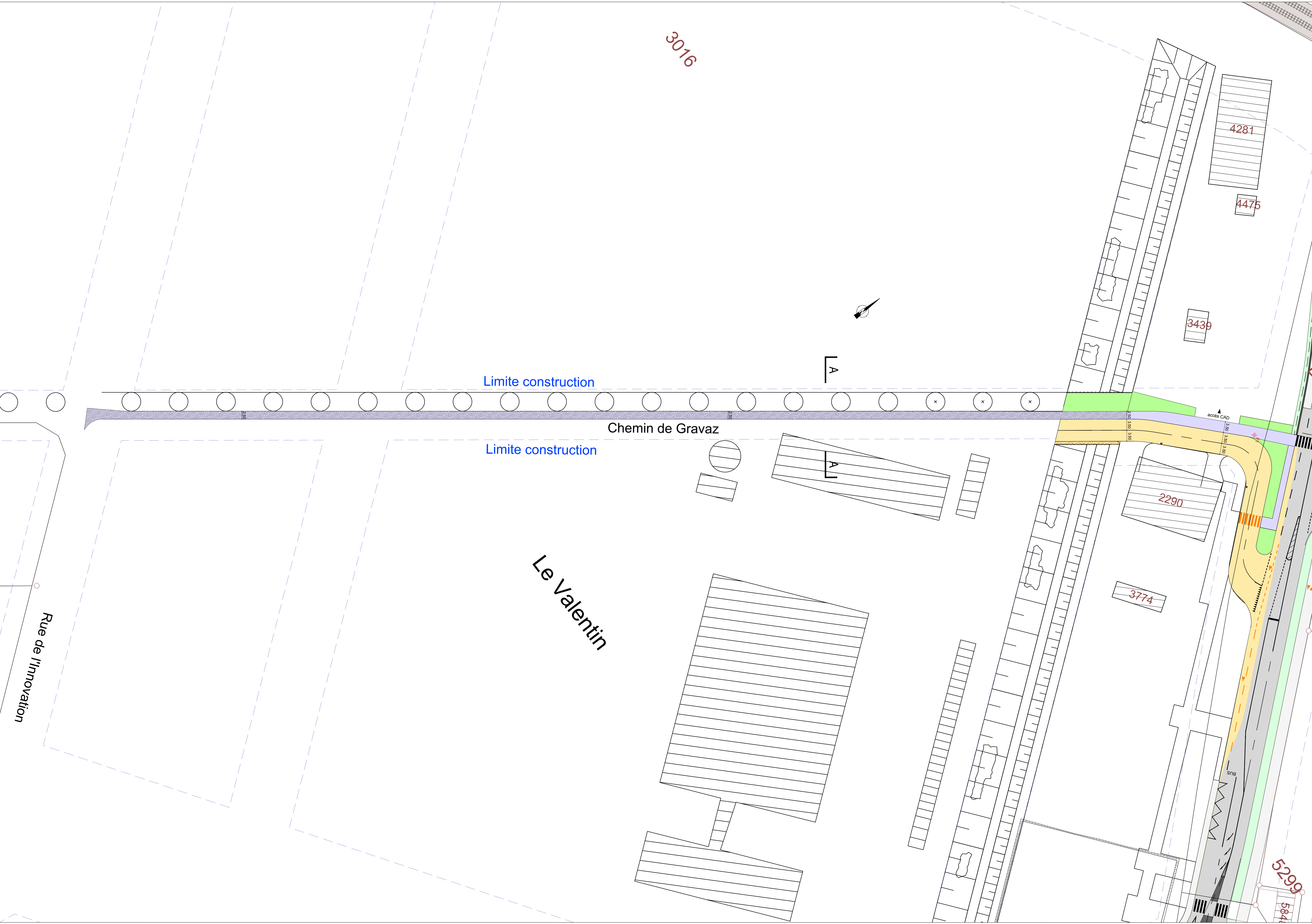
Validé par: l'Etat de Vaud  
Validé par: l'ECA

Claude Peguiron  
Rémi Becker

Adopté par:  
le Conseil communal  
dans sa séance du .....

La Présidente: Catherine Carp  
La Secrétaire: Anne Leuenberger

Approuvé par le Département des infrastructures et des ressources humaines  
Lausanne, le.....  
L'atteste: le Directeur général de la mobilité et des routes



**LEGENDE**

EXISTANT	
CHAUSSEE	CHAUSSÉE
TROTTOIR	TROTTOIR
SURFACES VERTES	SURFACES VERTES

**PROJET**

CHAUSSEE	CHAUSSEE
CHEMIN PIETONNIER EN LIMANA	CHEMIN PIETONNIER EN LIMANA
TROTTOIR	TROTTOIR
SURFACES VERTES	SURFACES VERTES
MARQUAGE À TITRE INDICATIF	MARQUAGE À TITRE INDICATIF
GRAVIER CONTRE PALPLANCHES	GRAVIER CONTRE PALPLANCHES

**Propriétaires**

Validé par:  
la Municipalité d'Yverdon-les-Bains  
dans sa séance du 21 février 2018

Adopté par:  
le Conseil communal  
dans sa séance du .....

Le Syndic:  
Jean-Daniel Carrard

Le Secrétaire:  
François Zürcher

La Présidente:  
Catherine Carp

Le Secrétaire:  
Anne Leutenberger

Validé par:  
l'Etat de Vaud

Validé par:  
l'ECA

Claude Peguiron

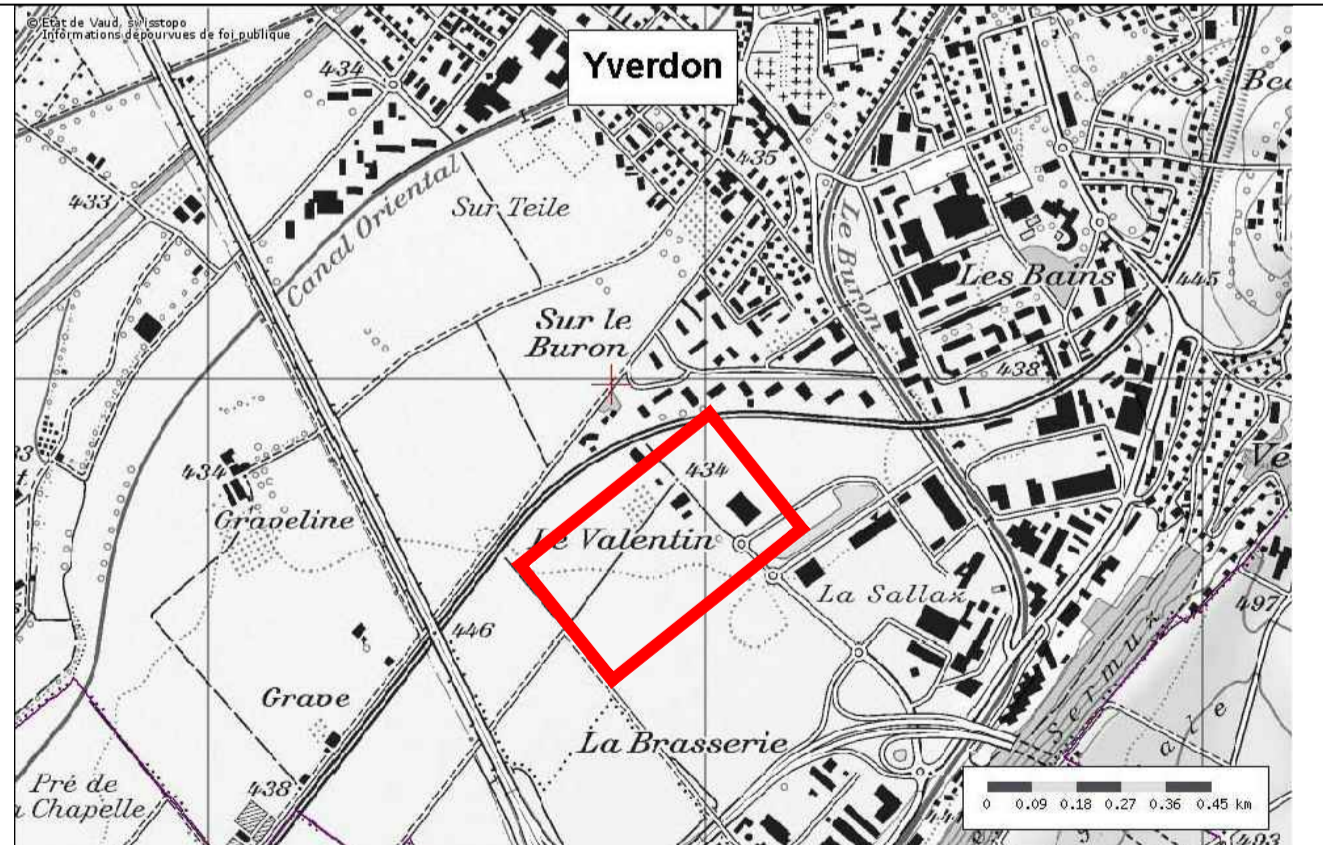
Rémi Becker

Approuvé par le Département des infrastructures et des ressources humaines  
Lausanne, le .....

L'atteste: le Directeur général de la mobilité et des routes

**PST** COPROPRIETE PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE D'YVERDON-LES-BAINS

**AMENAGEMENT CHEMIN DE GRAVAZ**



**Echelle(s):** 1/500

**ENQUETE**

**Date:** 01.02.2018

**Geos** GEOS INGENIEURS CONSEILS SA

**synaxis** SYNAXIS SA

**SITUATION CHEMINEMENT PIETONNIER AU CHEMIN DE GRAVAZ**

<b>Date:</b>	<b>Dess:</b>	<b>Visa:</b>	<b>Modifications:</b>	<b>Plan numéro:</b>	<b>Indice:</b>
<b>O</b> 01.02.2018	TV	QA	Trava d'élaboration	1663-053	<b>D</b>
<b>A</b> 13.02.2018	EC	QA	Mise à jour selon remarques M.O. du 12/02/2018		
<b>B</b> 27.02.2018	EC	QA	Palplanches - Surfaces vertes		
<b>C</b> 23.05.2018	EC	QA	Modification nom rue		
<b>D</b> 28.06.2018	TV	QA	Mise à jour selon enquête préliminaire		
<b>E</b>					
<b>F</b>					
<b>G</b>					

**Trace:** 11663 Yverdon-les-Bains

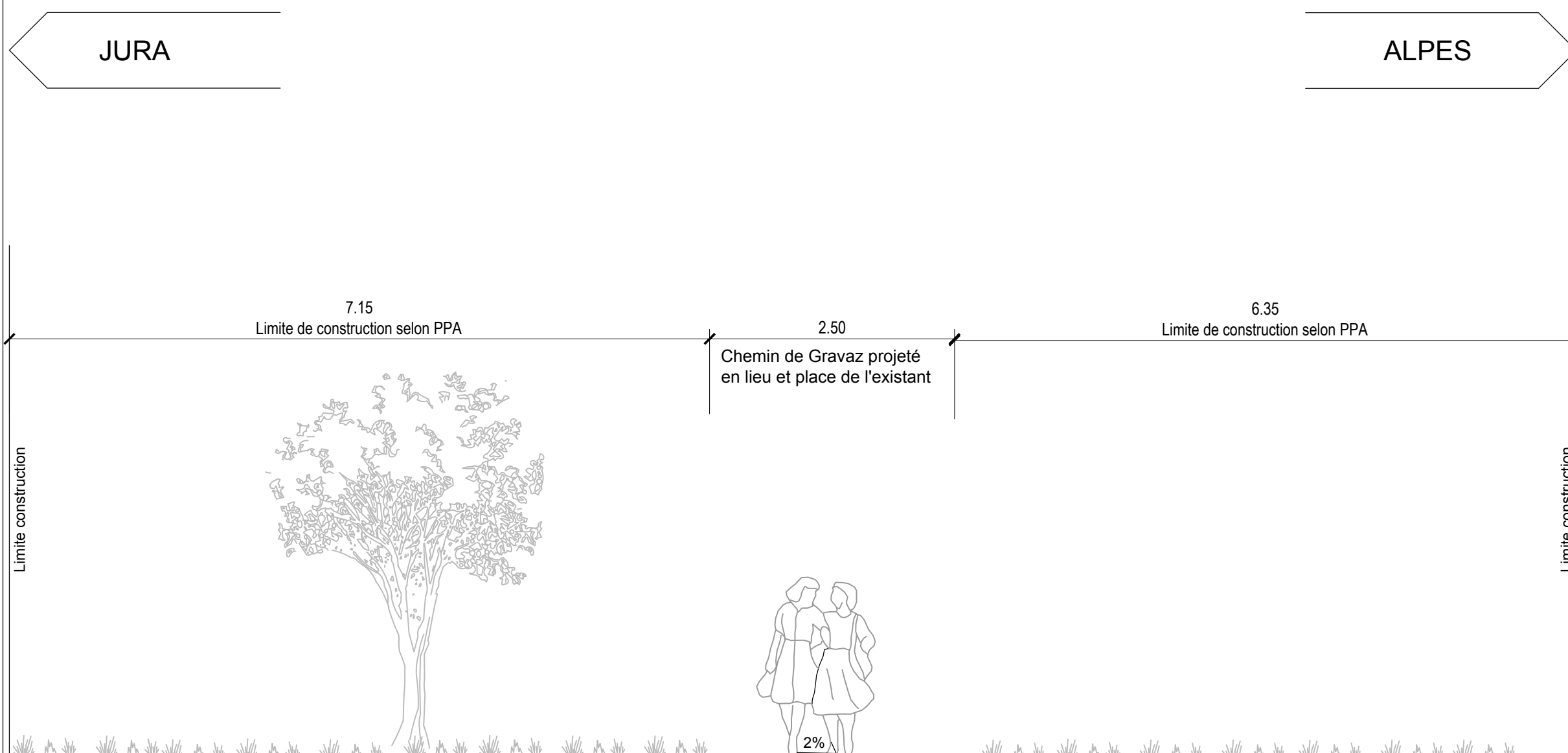
**Format:** 1680 x 590

# COUPE A-A

Ech: 1/50

JURA

ALPES



### Propriétaires

Validé par:  
la Municipalité d'Yverdon-les-Bains  
dans sa séance du 21 février 2018

Le Syndic:  
Jean-Daniel Carrard

Le Secrétaire:  
François Zürcher

Validé par:  
l'Etat de Vaud

Validé par:  
l'ECA

Claude Peguiron

Rémi Becker

Adopté par:  
le Conseil communal  
dans sa séance du .....

La Présidente:  
Catherine Carp

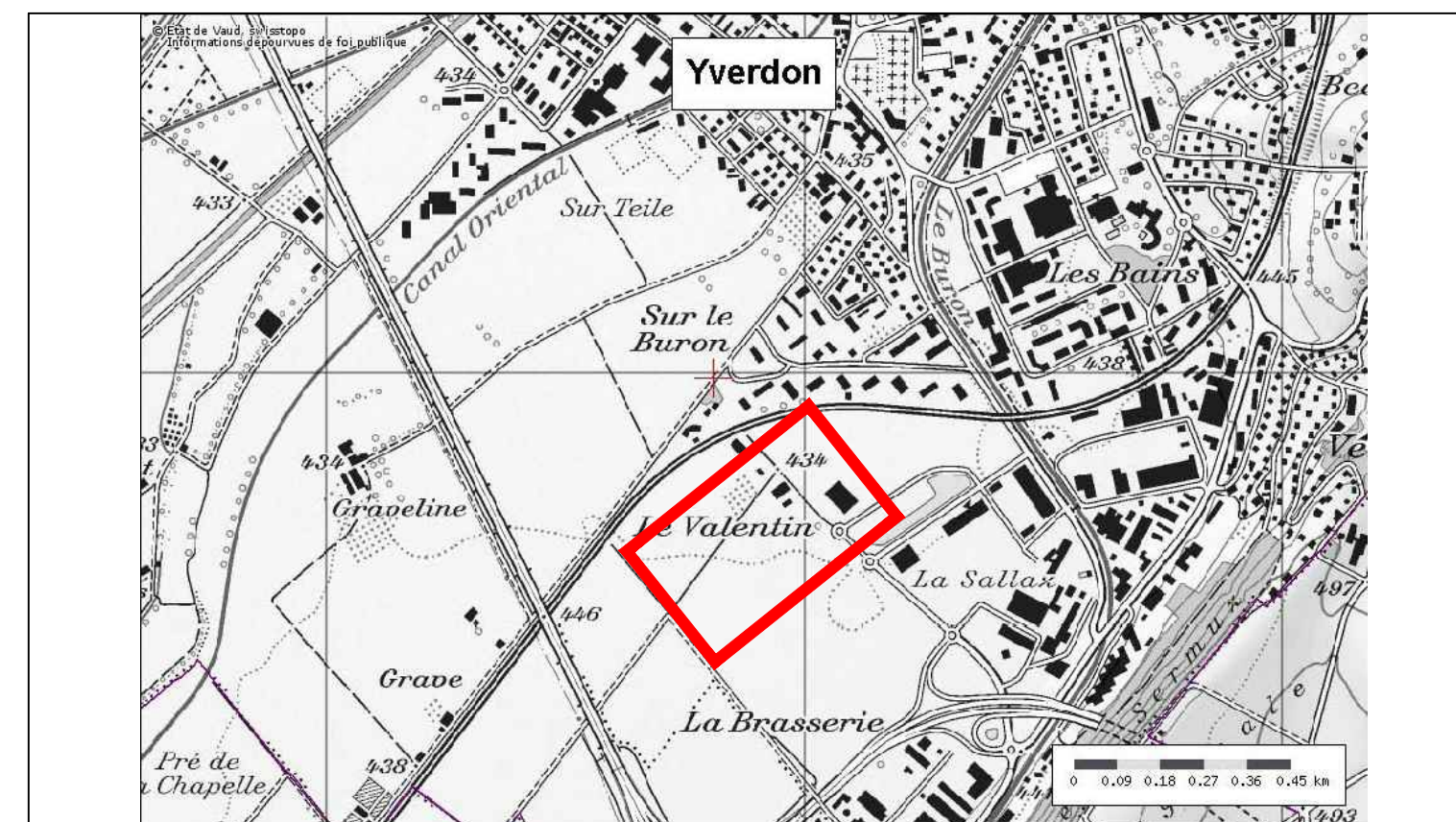
La Secrétaire:  
Anne Leuenberger

Approuvé par le Département des infrastructures et des ressources humaines  
Lausanne, le.....  
L'atteste: le Directeur général de la mobilité et des routes

**PST** COPROPRIETE PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE D' YVERDON-LES-BAINS



## AMENAGEMENT CHEMIN DE GRAVAZ



Echelle(s):  
1/50

### ENQUETE

Date:  
01.02.2018



GEOS INGENIEURS CONSEILS SA  
54 AVENUE ED. DAPPLÉS  
Case postale 744  
CH 1001 LAUSANNE  
Tel.: 022.618.44.88  
Fax: 022.359.30.70  
E-mail: geos@geos.ch



AVENUE DAPPLÉS 54 - CH 1008 LAUSANNE  
TEL+41-21 817 0175 FAX+41-21 817 0185

### COUPE A-A CHEMIN DE GRAVAZ

Date:	Dess.	Visa	Modifications:
01.02.2018	TV	OA	1ere diffusion
13.02.2018	EC	OA	Mise à jour selon remarques M.O. du 12/02/2018
28.06.2018	TV	OA	Mise à jour suite examen préalable
C			
D			
E			
F			
G			

Plan numéro:  
1663-054

Indice:  
**B**

Trace: I:1663 Yverdon-les-Bains

Format:  
1680 x 590

# COMMUNE D'YVERDON LES BAINS



PST, Copropriété parc scientifique et technologique d'Yverdon-les-Bains

## AMENAGEMENT CHEMIN DE GRAVAZ

PASSAGE AU DP COMMUNAL DE 722 M<sup>2</sup> DE LA PARCELLE 3016

CREATION D'UNE SERVITUDE PUBLIQUE DE PASSAGE A PIED EN FAVEUR DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

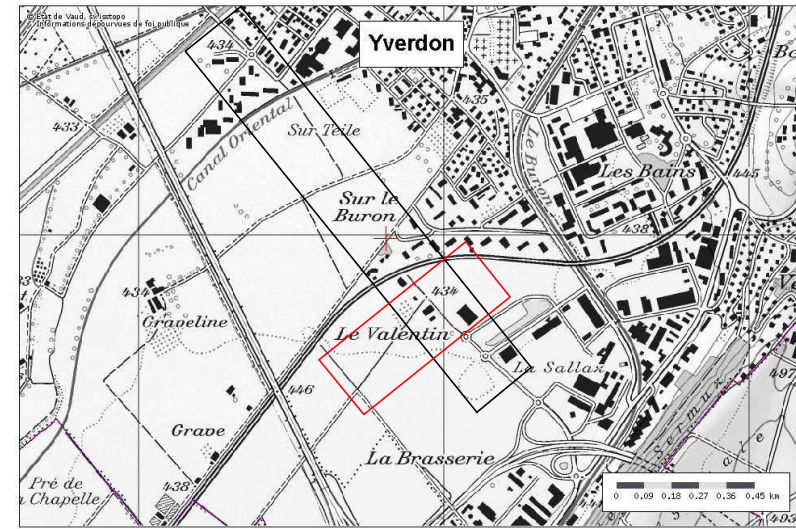


TABLEAU DES IMMEUBLES : EMPRISES DEFINITIVES

N°	Propriétaires	Parc.	Plans	Noms Locaux	Surface total de la parcelle (BF) m <sup>2</sup>	Surface à décastrer m <sup>2</sup>	Surface servitude publique m <sup>2</sup>	Observations
A	Copropriété : - Etat de Vaud, Lausanne - Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud, Pully - Yverdon-les-Bains, la Commune	3016	57 59	Le Valentin Pra Burnez	169'656	722	---	
B	Copropriété : - Etat de Vaud, Lausanne - Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud, Pully - Yverdon-les-Bains, la Commune	3016	57 59	Le Valentin Pra Burnez	169'656	---	998	

### LEGENDE

Limite projetée		Projet aménagement à titre indicatif	
Emprises définitives à décastrer		Servitude publique projetée	

Validé par :  
la Municipalité d'Yverdon-les-Bains  
dans sa séance du 21 février 2018  
Le Syndic :  
J.-D. Garrard

Le Secrétaire ai :  
F. Zürcher

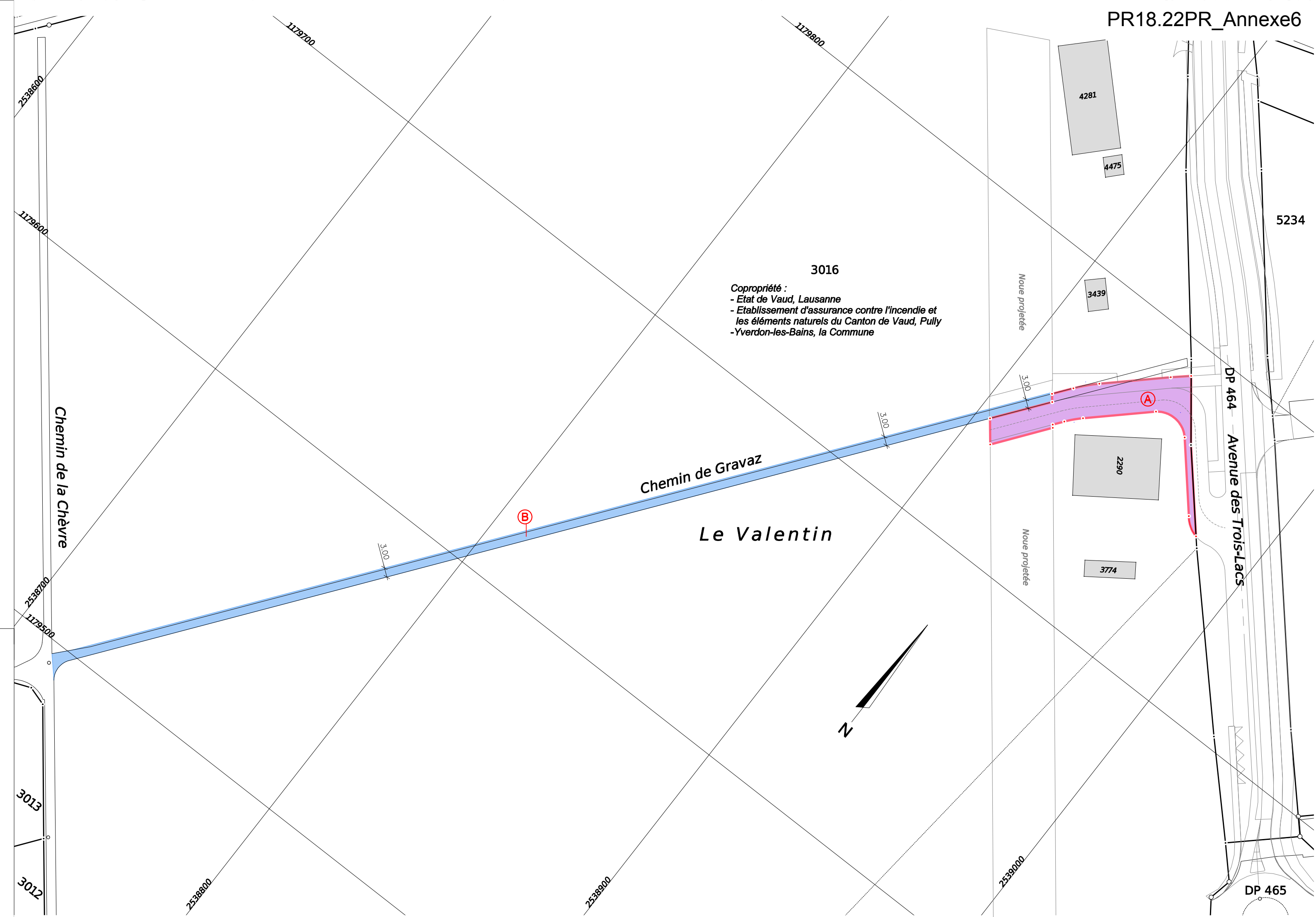
Validé par l'Etat de Vaud :  
C. Peguiron

Validé par l'ECA :  
R. Becker

Adopté par :  
le Conseil communal  
dans sa séance du .....  
La présidente :  
C. Carp

La Secrétaire :  
A. Leuenberger

Adopté par le département des infrastructures et des ressources humaines  
Lausanne, le : .....  
L'atteste : le Directeur général de la mobilité et des routes



PR18.22PR\_Annexe6

Echelle(s): 1 : 1000  
Mise à l'enquête  
Date: 18.06.2018

Etabli sur la base de la mensuration cadastrale et authentifié par :  
**BR+**  
INGÉNIEURS GÉOMÈTRES BREVETÉS  
www.br-plus.ch  
**COPIE CONFORME**  
David VARIDEL  
Ingénieur géomètre breveté

Emprises définitives  
Plan et tableau

Date:	Dess.	Visa	Modifications:
07.03.2018	HUI	DV	
18.06.2018	HUI	DV	

Plan numéro:  
04537-100  
Indice:  
Trace:  
Format:  
840 x 297